Congrès national FNPPSF 2015 11 et 12 avril à Saint-Brice en Cogles (35)

Synthèse de la commission life+

Responsables de la commission : Annick Danis (17), Landry Métriau (44), Claude Renard-Dewynter (50)

Chargé de mission Life+ pour la FNPPSF : François Derian

Présents: Louis Abner (29), Joël Aubert (50), Michel Jeanne (50), (22), Alain Theret (35), André Savin (56), Claude Bougault (22), Jean-Yves Belet (85), Yvon Robart (85), Jean-Yves Crochet (85), Philippe Spetz (29),

Invités AAMP (aires marines protégées) : Gaëlle Amice, Marie Morineaux

Rappel du contexte

La pratique de la pêche à pied concerne environ 1,7 million de personnes. Mais cette activité recouvre des pratiques fort différentes allant de l'activité occasionnelle jusqu'à des pratiques régulières, culturellement très ancrées.

Le projet Life pêche à pied de loisir émerge d'une étude initiée par le Conservatoire du Littoral en 2009, à laquelle s'est associée en 2011 l'Agence des Aires Marines Protégées. Il porte sur la création d'un réseau d'échanges et de compétences en vue d'améliorer la connaissance des pratiques et pratiquants de la pêche à pied de loisir. Il vise également à réaliser des actions d'information et de sensibilisation pour limiter l'effet sur le milieu. Il s'agit pour l'AAMP et les partenaires (bénéficiaires associés) de mettre en œuvre une expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative.

La FNPPSF, seule fédération représentative des pêcheurs à pied de loisir, présente dans le Comité de pilotage national, est chargée des actions de sensibilisation et d'information, également de la mise en place d'un suivi participatif de l'évolution de la ressource en palourdes.

Aussi, la commission remercie les associations locales déjà impliquées, les encourage à poursuivre leur engagement, et invite les associations d'autres sites à s'y impliquer.

• La sensibilisation et l'information (Action B3)

La sensibilisation des pêcheurs aux règlements et aux bonnes pratiques est une action essentielle d'amélioration des pratiques de pêche vers une durabilité de l'activité.

Elle est l'une des actions importantes et reconnues de la FNPPSF depuis de nombreuses années, par ses membres qui diffusent et fournissent des messages de sensibilisation, de respect de la biodiversité et des réglementations par différents moyens (guide des bonnes pratiques depuis 2007, outils de mesure, marées de sensibilisation soutenues par les élus locaux, etc.).

Dans le projet Life est prévue une ligne budgétaire pour les encarts publicitaires. A ce titre, après obtention d'un accord consensuel avec l'AAMP et le Conservatoire du Littoral, une page centrale recto verso du Pêche Plaisance permettra la promotion de ce projet et informera des objectifs et des actions engagées par les autres bénéficiaires associés.

L'édition par la FNPPSF d'un guide des bonnes pratiques de la pêche à pied intégrant les principes du Life respectera notre charte graphique en 1ère de couverture, la charte graphique Life sera appliquée sur les 2 dernières pages de couverture, le contenu intérieur étant celui de nos guides des bonnes pratiques habituels. Bientôt un site internet Life initié par l'AAMP présentera une page consacrée à la FNPPSF qui est également invitée à intervenir sur la page Facebook du projet.

Un kit Life à destination des différents responsables du tourisme leur servant de document ressource est en cours d'élaboration. L'AAMP a sollicité l'utilisation de fiches espèces de la FNPPSF, qui demande en retour qu'elle soit citée comme source. La sensibilisation doit défendre une pêche de loisir libre, responsable et respectueuse : « pêcher intelligent, pêcher durablement ».

• Le suivi de l'évolution de la ressource (Action B6)

Rappel de l'objectif de cette action :

- mettre en évidence à terme, l'effet de la pêche à pied de loisir sur la dynamique des populations de palourdes en comparant des zones pêchées régulièrement à d'autres préservées
- montrer que les pêcheurs se responsabilisent et s'investissent pour mieux comprendre les effets de leur activité favorite.

Le protocole est maintenant au point, il a été remis aux associations qui s'impliquent directement dans le projet.

Un partenariat scientifique est mis en place afin de faire valider le protocole.

Protocole établi :

- les mesures ont lieu 3 fois par an pendant 3 ans (après l'hiver, avant et après l'été)
- 6 sites dont 4 compris dans les territoires pilotes Life sont étudiés. Dans chaque site, le suivi est mené sur 2 zones de 0,5 hectare.
- on rappelle que les données recueillies sur ces zones ne peuvent être extrapolées à l'ensemble du gisement.
- les bénévoles ont été formés par le chargé de mission François Derian.
- l'objectif initial de suivre 6 sites compris dans les territoires pilotes Life est à ce jour non atteint pour deux raisons : soit absence de palourdes, soit absence d'association affiliée.

Les sites choisis sont ceux de :

Blainville-sur-Mer (50)

Rivière de Pont-l'Abbé (29)

La Bernerie-en-Retz (44)

Le Gois de la commune de Beauvoir-sur-Mer (85)

lle de Ré sur les communes de La Couarde et Rivedoux-Plage (17) Bassin de Marennes-Oléron, communes de Marennes et du Château d'Oléron (17)

2 autres sites sont pressentis dans le Morbihan.

Cette étude permettra notamment, via des analyses statistiques :

- de comparer les vitesses de croissance entre populations
- de suivre les palourdes des zones étudiées (tailles, densité)
- de confronter ces données aux caractéristiques du milieu (paramètres naturels et activités diverses). L'analyse conjointe des paramètres cités permettra de discuter d'un éventuel effet de la pêche à pied sur la dynamique des palourdes qu'au terme d'un suivi de 3 ans.